

Programme d'intégration cantonal (PIC) 2018-2021

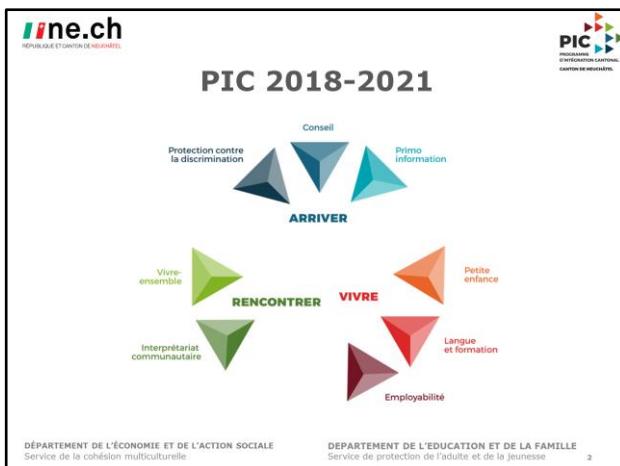
Domaine d'encouragement
« Petite enfance »

Appel à projets 2018-2019

Mars 2018

Ce document fournit les informations **concernant les objectifs, les critères et les délais de l'appel à projets 2018-2019 du domaine de la petite enfance.**

Toutes **les informations sont disponibles dans les pages suivantes; possibilité de contacter le service de la cohésion multiculturelle (COSM) à tout moment, en cas de questions.**



Le programme d'intégration cantonal (**PIC**) est une convention-programme signée entre le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) et le canton de Neuchâtel pour les années 2018-2021.

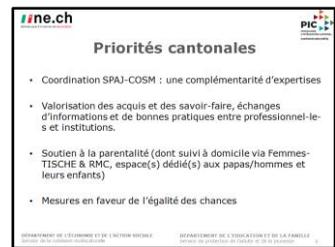
Il **détermine l'utilisation des subventions fédérales pour l'intégration spécifique versées par la Confédération**. Il est composé de trois piliers déclinés en huit domaines d'encouragement : Primo information, Conseil, Protection contre les discriminations, Petite enfance, Langue et formation, Employabilité, Interprétariat communautaire et Vivre ensemble.

Si le COSM est le répondant du SEM pour le PIC du canton de Neuchâtel, celui-ci concerne un nombre important de partenaires et est transversal. Il concerne l'ensemble des acteurs cantonaux.

Comme vous pouvez le constater, **la thématique de la petite enfance (auparavant préscolaire) reste un domaine privilégié de l'intégration spécifique**.

Avant le PIC, de nombreuses collaborations et contacts se sont noués entre les différents acteurs des domaines de l'enfance et de la migration qui ont conduits à des réflexions et à la mise sur pied d'un certain nombre de mesures. Le PIC permet ainsi :

- d'**élaborer une stratégie cantonale cohérente** en matière d'intégrations préscolaire à long terme,
- de **valoriser et pérenniser au mieux les compétences** et expériences acquises ,
- de **consolider, pérenniser et élargir les réseaux cantonal et intercantonal des acteurs et actrices** du domaine de la petite enfance.



L'objectif stratégique défini par la Confédération pour le domaine « Petite enfance » consiste à offrir aux familles migrantes des informations relatives aux offres concernant la petite enfance dans les domaines de la prise en charge médicale, du soutien familial, de l'encouragement de l'intégration et de la promotion de la santé. Elles ont accès à ces offres dans le respect du principe de l'égalité des chances.

Ce domaine est prioritaire dans la mesure où le PIC vise à combler les lacunes encore existantes. En effet, la responsabilité de l'encouragement préscolaire est avant tout du ressort du SPAJ et des crèches.

Le canton de Neuchâtel entend répondre à cet objectif par le biais de 3 objectifs d'efficacité (qui ont également été présentés lors de la séance du Groupe de réflexion du 13 novembre 2017) :

1) **L'ensemble des professionnel-le-s du domaine de la petite enfance (PE) disposent d'outils concrets de référence pour le travail au quotidien et pour les projets avec les familles migrantes** et/ou issues de la migration.

Concrètement, d'une part **un guide des bonnes pratiques est mis à disposition des professionnel-le-s de la petite enfance**. D'autre part, les professionnel-le-s et futur-e-s professionnel-le-s de la petite enfance sont régulièrement sensibilisé-e-s à la diversité et à l'importance de la prise en compte de l'interculturalité.

La **poursuite de la collaboration** entre le service de protection de l'enfance et de la jeunesse (**SPAJ**) et le service de la cohésion multiculturelle (**COSM**) **reste essentielle**, car tous deux sont impliqués dans la question de la Petite enfance à différents niveaux :

- Le **SPAJ a une vue d'ensemble privilégiée de tous les dispositifs et structures d'accueil** grâce notamment à l'Office des structures d'accueil extra-familial (OSAE) qui bénéficie d'une ouverture institutionnelle d'une part et d'un réseau associatif étendu d'autre part;
- Le projet de loi sur l'enfance et la jeunesse (actuellement en cours : rédaction du projet de loi ainsi que du rapport d'accompagnement terminée, à soumettre courant 2018 au Grand Conseil pour validation) devrait permettre d'avoir une base juridique pour tout ce qui concerne **la protection mais également l'encouragement à la jeunesse**, englobant donc le **domaine de la Petite enfance** (0-6 ans);
- Le **COSM** (et son équipe de spécialistes), en sa qualité de service en charge de l'encouragement à l'intégration et de la prévention des discriminations, apporte son **expertise quant aux questions d'interculturalité** – perspective essentielle à l'intégration du public de la petite enfance.
- Le COSM bénéficie d'une longue expérience en matière de gestion de programmes cofinancés par la Confédération, notamment dans le domaine de l'intégration préscolaire et dont il fera bénéficier les différents partenaires.

2) **Soutien à la parentalité**

Des projets d'accompagnement et d'orientation des familles dans leurs parcours liés au processus d'intégration des enfants sont soutenus.

- Chaque année, des mesures visant à intégrer les parents dans l'accompagnement des enfants sont soutenues, notamment dans leur rôle éducatif (à titres d'exemples : RECIF, les programmes RMC et Femmes-TISCHE, entre autres). On note également la nécessité d'organiser des séances d'information pour le passage du préscolaire au scolaire, et l'explication du système HarmoS.
- Des mesures favorisant l'intégration des parents par leur compréhension du système et des messages reçus, notamment par la traduction de documents, l'interprétariat ciblé dans la communication avec des institutions d'accueil extrafamilial.

3) **Mesures en faveur de l'égalité des chances**

Les structures associatives et institutionnelles qui s'engagent activement dans le domaine préscolaire en vue de l'égalité des chances sont soutenues.

Le COSM et le SPAJ mettent en place un appel d'offre en vue de soutenir des **mesures qui visent à promouvoir l'égalité des chances** de tous les enfants habitant le canton de Neuchâtel, ainsi que par des **mesures spécifiques qui favorisent leur intégration sociale et scolaire et qui renforcent les compétences d'intégration et d'éducation des parents et des professionnel-le-s qui les entourent**.



Dans le cadre du PIC, le canton de Neuchâtel et la Confédération cofinancent des mesures qui favorisent le contact précoce avec les livres, une valorisation des cultures et langues d'origine et une formation des professionnels et futur-e-s professionnel-le-s ainsi que des bénévoles pour renforcer leurs compétences interculturelles.

Les projets déposés doivent (mais il ne s'agit pas d'une liste exhaustive) doivent s'inscrire dans l'un ou plusieurs des éléments **mentionnés ci-dessus**.

Ces différentes activités répondent aux objectifs spécifiques suivants :

1. Soutien aux professionnel-le-s :

Renforcer les compétences interculturelles des professionnel-le-s, futur.e.s professionnel-le-s et bénévoles par l'offre de formations/sensibilisation : gestion de la diversité, entre autres. *(afin de vous éviter des heures supplémentaires ou en cas de défaut de budget formation, cela pourrait se faire lors d'un colloque, pour les crèches à titre d'exemple)*

2. Soutien à la parentalité

- Encourager et développer l'intégration des parents, notamment par la traduction de documents/supports de communication (émanant des crèches, parascolaires, autres), l'interprétariat ciblé dans les échanges avec les institutions
- Renforcer les compétences éducatives des parents, notamment par l'accompagnement à domicile des familles dans leur rôle éducatif (RMC et Femmes-TISCHE, entre autres).
- Mesures/projets visant à encourager l'intégration des parents dans l'accompagnement de leurs enfants, notamment par le soutien à la traduction de documents/supports de communication (émanant des crèches, parascolaires, autres) et l'interprétariat ciblé dans les échanges avec les institutions.

3. Mesures en faveur de l'égalité des chances/soutien aux structures associatives, extrafamiliales et autres :

- Mettre en place des activités et espaces de socialisation pour les papas et leurs enfants, ainsi que d'éventuels outils y afférents.
- Encourager précocement la lecture – Prévenir l'illettrisme
- Renforcer les compétences langagières des enfants de 0-6 ans

Publics-cibles

- Priorité aux enfants issus de la migration et/ou allophones
- Enfants de 0-6 ans
- Parents d'enfants de 0-6 ans
- Professionnel-le-s (en lien avec les 0-6 ans)
 - de l'enfance
 - de la santé
 - de la migration et de l'interculturalité

Toutes les mesures doivent avoir pour objectif l'égalité des chances de l'ensemble des personnes concernées par la petite enfance, à savoir les enfants de 0-6 ans, leurs parents, les professionnel-le-s qui les encadrent.

Si les mesures doivent **toucher l'ensemble de la population et ne pas être spécifiques aux migrant-e-s, une priorité est toujours accordée aux familles allophones dont les parents sont peu scolarisés et pour qui les besoins de socialisation et de soutien sont les plus élevés**. Il est donc recommandé :

- **d'ouvrir les mesures à tous les enfants** indépendamment de leur origine, langue et statut social, afin d'éviter les **stigmatisations**;
- de compléter les mesures menées à large échelle par des mécanismes et dispositifs spécifiques pour atteindre les familles les plus précarisées;
- **d'associer** et d'intégrer dans la mesure du possible **les parents** aux démarches et activités pour favoriser le partage et éviter les **conflits de loyauté** entre parents et enfants
- **d'intégrer les différents acteurs** dans l'organisation pour augmenter leur implication, pour leur permettre de s'appropriier les actions menées et pour interioriser la démarche

Étendue géographique

- Dans tout le canton de NE
- Facilité d'accès
- Lieux « naturellement » fréquentés par les publics-cibles

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ACTION SOCIALE
Service de la cohésion multiculturelle

DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION ET DE LA FAMILLE
Service de protection de l'adulte et de la jeunesse

Afin d'être le plus efficace, les **mesures doivent être facilement accessibles et menées** dans les **lieux et structures naturellement fréquentés par les enfants et leurs parents** (p.ex. structure d'accueil préscolaire, bibliothèque, quartier à forte densité multiculturelle, maison de quartier, association, lieu public, etc.)

Dans le cadre du PIC I, les mesures subventionnées ont eu lieu dans les structures d'accueil préscolaire en villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Cernier et Le Locle. L'actuel appel à projets vise également à étendre les mesures aux autres communes du canton ainsi qu'à d'autres structures afin de toucher l'ensemble du potentiel public-cible et pas seulement celui des principales villes.




Financement 2018-2019

- Montant : CHF 46'000.- au total sur 2 ans
- Aide financière échelonnée en tranches
- Co-financement:
 - Subvention PIC (co-financement SEM / Canton de Neuchâtel) 50%, porteur de projets 50%
 - Autres financements possibles
- Respect des modalités de collaboration

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ACTION SOCIALE
Service de la cohésion multiculturelle
DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION ET DE LA FAMILLE
Service de protection de l'adulte et de la jeunesse

Les projets qui seront retenus pour le domaine de la Petite enfance **2018-2019** du PIC sont cofinancés comme suit:

- La subvention PIC s'élève à un montant total, **pour ces deux années, de CHF 46'000.-** qui sera réparti entre les projets retenus.
- Le financement s'articule comme suit:
 - Subvention PIC : le montant **alloué s'élève au plus à 50% du coût total du projet.**
 - **Le porteur du projet doit justifier d'une participation propre équivalente.** La contribution propre exigée peut être **chiffrée en bénévolat.** Toutefois, l'aide financière reçue ne peut pas cofinancer le bénévolat mais doit servir à couvrir **des dépenses réelles et effectives.**
 - **D'autres financements peuvent bien entendu venir alimenter le financement global de la mesure** (Autres contributions cantonales, fédérales, contributions de tiers, contribution propre de l'organisateur, autres)

L'aide financière octroyée sera versée en 2 ou 3 tranches et doit servir uniquement au projet pour lequel la demande a été déposée. Un éventuel bénéfice dans les comptes pourrait entraîner une révision à la baisse de la subvention prévue.

ine.ch
REPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

PIC
PROGRAMME
D'INTEGRATION CANTONALE
CANTON DE NEUCHÂTEL

Agenda et modalités

- 15 mai 2018 : délai de dépôt de dossiers projets
- 31 mai 2018 :
 - analyse par le comité, des dossiers déposés
 - Rencontres (sur besoin : coaching, informations supplémentaires...) avec les candidat-e-s au COSM
- 01-08 juin 2018 :
 - formalisation des partenariats et envoi des décisions
 - démarrage des projets et concrétisation projets sur le terrain
- 30 novembre 2019 : remise des rapports finaux
- 31 décembre 2019 : fin des projets

www.ne.ch/cosmprojets

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ACTION SOCIALE
Service de la cohésion multiculturelle DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION ET DE LA FAMILLE
Service de protection de l'adulte et de la jeunesse

La **procédure** à suivre pour obtenir un soutien financier dans le cadre "PIC – domaine Petite enfance " est la suivante :

- La **demande** parvient au COSM **avant le 15 mai 2018**, sous la forme du formulaire "PIC-NE – Domaine "Intégration préscolaire" – Demande d'aide financière 2018-2019" dûment complété, daté et muni d'une signature manuscrite. Tous les documents seront téléchargeables sur les sites du COSM et du SPAJ / Liens vers les documents d'appel à projets : www.ne.ch/cosmprojets et www.ne.ch/SPAJ -
- La **décision** est communiquée aux porteurs des projets **au plus tard le 31 mai 2018**.
- En cas **d'acceptation du projet, le partenariat** entre le Canton de Neuchâtel et le porteur du projet sera formalisé (soit par une convention soit par une lettre officielle d'acceptation du projet avec le rappel des conditions et modalités).
- **Le projet peut se dérouler en 2018 et/ou en 2019**

La subvention sera à utiliser entièrement avant la fin de l'année 2019, un rapport final devra être fourni **à fin novembre 2019** et une **visite intermédiaire** de la structure s'effectuera environ à mi-parcours.

Davantage de précisions seront données dans la décision.

Contacts

- **Pour déposer votre projet :**

cosm.projets@ne.ch

Pour les questions particulières :

- **Michelle Fongang**, COSM
(PIC, appel à projets, interculturalité, migration)

michelle.fongang@ne.ch

Pour toute question ou renseignement supplémentaire, merci de vous adresser aux membres du comité :

- en lien le PIC, l'appel à projets, la migration et l'interculturalité :

Madame Michelle **Fongang**, Chargée de projets

- en lien avec le domaine préscolaire et les structures d'accueil :

Madame Debora **Belloy**, Cheffe de l'office des structures d'accueil extrafamiliale – OSAE